

DECLARATION LIMINAIRE DES REPRESENTANTS EN CHSCT SEANCE PLENIERE DU 29/02/16 et 01/03/16

L'ensemble des organisations syndicales tient à nouveau à réaffirmer leur soutien au combat syndical mené par les agents de la DGFIP de Vierzon en lutte depuis le 19 janvier pour leurs emplois et le bon exercice de leurs missions.

Le gouvernement a décidé de poursuivre coûte que coûte sa politique obsessionnelle d'austérité. Malgré tous les ravages sociaux de ces orientations, malgré toute leur inefficacité à répondre aux besoins populaires, malgré toutes les sanctions électorales, c'est un véritable autisme politique qui est à l'œuvre. Le gouvernement va dans la mur et accélère. Ces politiques se traduisent par un démantèlement pur et simple des services publics et notre ministère n'est pas resté.

La casse de la DGFIP s'accélère avec la démarche stratégique, la revue des missions, la réforme territoriale, l'extension des statuts interministériels et la réactivation de la loi mobilité.

La Direction de la Gironde suit le mouvement en s'engageant davantage dans les restructurations, preuve en est les nombreux projets (restructurations, fusions, fermetures) qui sont à l'ordre du jour de ce CHSCT sans parler de la multitude à venir....

Nous condamnons ces restructurations qui mettent à mal les missions et n'ont pour seul objectif que d'accompagner et d'amplifier les suppressions massives d'emplois dans les services sans parler du potentiel transfert progressif des missions vers des opérateurs privés qui feront payer des services aujourd'hui gratuits.

Nous le réaffirmons : le gouvernement doit abandonner cette politique mortifère ! Les agents ne sont pas responsables des coupes budgétaires drastiques.

Que dire de l'usager et du redevable, encore au cœur des actions de notre Direction générale il y a quelques années. Aujourd'hui le seul message qui lui est adressé à travers vos décisions pourrait se résumer ainsi : « Dites nous de quoi vous avez besoin, nous vous dirons comment vous en passer ! »

Quelle hypocrisie d'annoncer dans les médias une volonté de lutter contre la fraude fiscale et en parallèle de réduire comme peau de chagrin les moyens humains en charge de cette mission.

Côté Douanes, ce n'est pas mieux, en effet suite à l'annonce présidentielle de la création de 1000 emplois au lendemain des attentats de novembre, la réalité est toute autre puisque suite à un de ces fameux tours de passe passe ce ne sont que 530 emplois qui seront créés.

Pire la Directrice Générale a annoncé le maintien du plan stratégique douanier (PSD) au cœur duquel la suppression de nombreuses infrastructures douanières figure comme objectif (40 structures condamnées en 2016).

Or, pour nous, les événements de 2015 et la volonté de renforcer la protection des citoyens rend le PSD caduque et sans raison d'être.

Nous dénonçons depuis des années la destruction du service public douanier (suppressions de postes, fermeture de bureaux et de brigades) qui a pour conséquence de diminuer les

contrôles exercés sur tous les trafics.

Armes, argent liquide, contrefaçons, tabac de contrebande, circulent ainsi avec de moins en moins de contraintes, sur un territoire qui s'apparente de plus en plus à un désert douanier.

La Direction interrégionale poursuit sa lancée comme si de rien n'était, preuve en est les fermetures du Verdon et de Castillon sont maintenues et vous avez déjà annoncé celles de Saint-Émilion (à l'ODJ de cette séance plénière) et d'Agen.

Cette antinomie entre la parole médiatique et la réalité des politiques appliquées est une véritable insulte non seulement aux douaniers mais aussi à l'ensemble des citoyens français.

Pour l'ensemble de ces politiques appliquées dans notre ministère, nous continuerons à impulser ces luttes avec tous les agents de notre ministère, en travaillant avec les usagers, les élus locaux vers un seul but : permettre à un réseau de proximité de pleine compétence d'exister préservant, ainsi l'égal accès des citoyens à des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire et le niveau de protection adéquat.

Sur la forme, comme au niveau national, le dialogue social dans nos Directions n'est que simulacre et ce CHSCT n'est pas le dernier en la matière.

Non seulement nos directions nous imposent leur interprétation de l'article 57 du décret, s'abstenant ainsi de soumettre à l'avis de cette instance des projets qui normalement relèvent d'une consultation obligatoire mais lorsque certains projets sont soumis, nous constatons une absence d'association, de consultation préalable voire d'information des agents concernés et des dossiers boiteux (documents lacunaires, délai de transmission variable), absence des chefs de services aux commissions techniques... Nous y reviendrons plus en détail lors du point de l'ordre du jour sur le fonctionnement du CHSCT.

Des CT sont convoqués en concomitance avec les CHSCT sur les mêmes projets pénalisant l'exercice des représentants et élus des personnels et pouvant aller jusqu'à mettre à mal à l'inter directionnalité du CHSCT.

Nos directions et la présidence du CHSCT font fi de nos remarques et passent les projets en force. Monsieur le Président, vous semblez croire que vous disposez d'un 49/3 dans cette instance, il n'en est rien.

Ainsi, lors des CHSCT du dernier trimestre 2015, cette instance a dû faire face à des attaques graves et sans précédents que ce soit sur son champ de compétences, sur son fonctionnement que sur les droits des représentants en CHSCT.

Lors de la convocation de cette séance plénière, nous avons assimilé une séance sur deux jours comme gage d'une prise de conscience certes tardive de la montée en prépondérance du CHSCT due à la multiplication des projets, à la constante dégradation des conditions de travail des agents que votre politique engendre. Que n'est ni puisque lors de la commission technique du 19 février vous avez précisé que cela serait exceptionnel.

Bref, tous les signaux qui nous sont envoyés ne reflètent que la rupture du dialogue social.

Or, Monsieur le Président il est primordial sur des sujets aussi graves que la souffrance au travail ou la fermeture d'un service (par exemple) de respecter les agents, ces femmes et ces hommes qui vivent ces réalités et ceci passe aussi par le respect d'un dialogue social ouvert et de qualité (dialogue d'ailleurs demandé par M.ECKERT).

Il ne s'agit pas de cocher une à une les cases des objectifs fixés par la Direction Générale.

La réalité sur le terrain c'est : surcharge de travail, rythmes effrénés, manque de reconnaissance, multiplication du stress et des épuisements professionnels....la souffrance au

travail est devenue le lot quotidien de nos collègues et pourtant les agents de notre ministère ne sont pas plus fragiles que les autres. Ils sont juste investis dans leur travail au travers d'un sens du service public aigu et d'une conscience professionnelle exemplaire. D'où un réel conflit de valeurs dans lequel ils ont le sentiment de ne pas pouvoir faire leur travail comme ils le voudraient. Ce qui est urgent c'est de redonner les moyens humains nécessaire au bon exercice de nos missions.

Nous avons déjà dénoncé que le CHSCT évoluait trop vers le curatif en s'éloignant de sa fonction première de préventif, malheureusement, aujourd'hui nous en sommes au stade des forceps.

Nous lançons donc à nouveau et pour la dernière fois aujourd'hui une bouteille à la mer stipulant que cette instance doit changer de posture et remplir son rôle sans quoi les représentants du personnel se trouveraient dans l'obligation de modifier la leur.

Enfin, le mardi 9 février, les sénateurs ont approuvé par 316 voix pour et 28 contre le texte prolongeant de trois mois supplémentaires l'état d'urgence, sur proposition du premier ministre et du ministre de l'intérieur ;

Par voix de conséquence, la campagne d'impôt sur le revenu se déroulera en plan vigipirate renforcé.

Concernant notre département comment comptez-vous assurer la sécurité des agents durant cette forte période d'affluence ?

Suite à la note sur les rappels des consignes, il est notamment demandé :

- de s'assurer de l'efficacité et de l'intégrité des clôtures ;
- de surveiller la circulation et les accès des parkings ;
- de limiter les accès du public à la zone d'accueil ;
- de s'assurer qu'aucun sac ou colis n'est isolé sans propriétaire identifié.

Les représentants du personnel en CHSCT attendent vos réponses sur les moyens humains et matériels que vous allez mettre à disposition des sites du département.